



SAINT NAZAIRE DE PEZAN

Ville de la Camargue

Place de la République
34400 ST NAZAIRE DE PEZAN
04.67.71.05.80
mairie@saintnazairedepezan.fr

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
REUNION PUBLIQUE DU 7 JANVIER 2025

Membres présents :

Messieurs

CALVET C., BERLIET Y., SULTANA M. PALANQUE G.,
ROUX JM., GARCIA L.

Mesdames

MENDEZ S., MAIRE E.,

Membres Absents représentés :

Mme CREDEVILLE A. a donné pouvoir à Mme MAIRE E.

Mme LOUIS J. a donné pouvoir à Mr GARCIA L.,

Mr DURON B. a donné pouvoir à Mr CALVET C.,

Mme CAPO M. a donné pouvoir à Mr SULTANA M.

Membre Absent :

Mr ALBEROLA Y., TREVILLOT G., ATTSTRÖM K.

Date de la convocation : 2 janvier 2025

.....

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 précises,

Mme MENDEZ Sonia est proposée comme secrétaire de séance ; Elle est élue à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Lecture est faite alors du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent en date du 16 décembre 2024.

Celui-ci est adopté et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Autorisation d'activation de la Protection Fonctionnelle, (contrat PROMUT SMACL) dans le cadre de la procédure devant le tribunal correctionnel suite à l'agression de Mr le Maire.
- 2 – Préparation de la cérémonie des vœux.
- 3 – Questions diverses

- **1 – Autorisation d’activation de la Protection Fonctionnelle, (contrat PROMUT SMACL) dans le cadre de la procédure devant le tribunal correctionnel suite à l’agression de Mr le Maire.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des circonstances de l’agression dont il a été victime en date du vendredi 20 décembre 2025 aux alentours de 18h00.

En effet, se trouvant chez lui, dans son jardin, il a entendu des cris ressemblant à une grosse dispute. Cette altercation s’éternisant, il décide d’aller voir de plus près ce qu’il se passe.

Les faits se sont déroulés dans une parcelle de pommiers située le long du chemin de Candillargues.

Il s’agissait d’un homme d’une quarantaine d’années, en train de corriger violemment un jeune homme de 15 ans environ.

Monsieur le Maire se présente et leur demande d’arrêter immédiatement. L’homme était très en colère et répond à Mr le Maire qu’il s’en moque qu’il soit le Maire ou le Président de la République, il n’en a rien à faire !!!

Monsieur le Maire s’approche et tente de prendre en photo la plaque d’immatriculation de son véhicule. A ce moment-là, l’homme lui donne un grand coup de pied dans la main afin de l’empêcher de prendre la photo.

Il remonte ensuite à bord de son véhicule et fonce sur Monsieur le Maire qui réussit à s’écarter à temps.

Monsieur le Maire se rend ensuite à la gendarmerie afin de déposer plainte contre cet homme.

Suite à son dépôt de plainte, il a été convoqué à la gendarmerie afin d’identifier l’homme sur photos. Ce qu’il fit sans hésitation.

Monsieur le Maire précise que l’homme était connu des services de police.

Suite à ces faits, Monsieur le Maire a été contacté par Mr le sous-préfet, le Président de l’AMF, Monsieur le Sénateur ... qui, tous, l’assurent de leur soutien.

L’affaire sera jugée devant le Tribunal correctionnel de Montpellier le mercredi 29 janvier 2025 à 8h30.

L’AMF se portera partie civile.

Monsieur le Maire prévoit donc de faire appel à la protection fonctionnelle souscrite auprès de l’assurance SMACL. (PROMUT).

Pour cela, Monsieur le Maire demande au conseil l’autorisation de bénéficier à titre personnel de cette assurance.

- Le Conseil Municipal, ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, (Monsieur le Maire sort de la salle pour ne pas prendre part au vote le concernant)
 - o Approuve à l’unanimité et l’autorise à activer l’assurance « protection fonctionnelle » PROMUT) à titre personnel dans le cadre de cette affaire.

Monsieur le Maire précise qu’il engage cette action devant le tribunal afin de marquer sa détermination à préserver le village de ces dérives.

- **2 – Préparation de la cérémonie des vœux.**





Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la cérémonie des vœux à la population qui aura lieu le jeudi 9 janvier 2025 à 19h00 à l’Espace Dussol.

Il précise que cette cérémonie sera simple et rappellera les différents travaux, investissements... ayant été fait et engagés depuis le début du mandat sans oublier les projets à venir.

Il précise que dans le contexte actuel, il soulignera la bonne santé de la commune et précisera que cette situation est le résultat d’une bonne gestion.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h50 précises.
Ont signé les membres présents :

<p>Mr Le CALVET</p> 	<p>La Secrétaire de séance MENDEZ Sonia</p> 
<p>LOUIS Josy</p>	<p>BERLIET Yves</p>
<p>ROUX Jean Michel</p>	<p>MAIRE Evelyne</p> 
<p>SULTANA Michel</p>	<p>TREVILLOT Gilles</p>
<p>CAPO Marie</p>	<p>ATTSTRÖM Karin</p>
<p>GARCIA Laurent</p>	<p>PALANQUE Guillaume</p>
<p>DURON Bernard</p>	<p>CREDEVILLE Aurélie</p> 
<p>ALBEROLLA Yves</p>	